

le blé durum, à \$2.61 le minot. Quant au seigle, il est de \$1.34; l'orge, \$1.35, alors que nous n'avons obtenu au Canada, pour l'orge 2 cw, que 77c. le minot en 1959. Le prix de l'avoine, lui, a été établi à 68c. le minot.

En Nouvelle-Zélande, le prix établi pour le blé était de \$1.85 dans le sud du pays et de \$1.99 dans le nord.

En Australie, le prix du blé a été établi, cette année, à \$1.66 le minot, soit 37c. de plus que l'année dernière. Au Danemark, le prix du blé a été établi à \$1.86, soit 38c. de plus que l'année dernière.

Si nous comparons ces prix à ceux que nous avons obtenus l'année dernière ici au pays, nous voyons qu'il y a une différence appréciable.

L'année dernière, d'après le rapport de la Commission canadienne du blé, le blé s'était vendu \$1.596.

Voilà une preuve de l'intérêt que le gouvernement porte à la stabilisation des prix des produits agricoles, et spécialement dans le domaine du blé.

Je dois dire que le ministre de l'Agriculture et le gouvernement dont il fait partie étaient plus intéressés, il y a trois ans, à parler de stabilisation des prix des produits agricoles qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Je voudrais demander au ministre, m'appuyant sur les représentations qu'ont faites les producteurs de grains de l'Ouest, s'il a l'intention d'annoncer une politique relativement à l'établissement des prix des céréales.

J'aurais d'autres remarques à faire au sujet de la stabilisation des prix des produits agricoles, mais je préfère attendre la réponse du ministre, avant de parler d'autres produits. Je désire connaître la politique du gouvernement relativement au prix des grains des provinces des Prairies.

(Traduction)

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Je répondrai brièvement que le producteur de blé des Prairies sait que son blé est exporté. Il n'y a pas longtemps qu'on a commencé à l'aider, à lui verser un subside; autrefois, c'est lui qui supportait les frais de vente de son produit.

Le député a parlé des prix élevés pratiqués dans des pays étrangers. Je pourrais énumérer des pays producteurs de blé et donner les prix de soutien très élevés qu'ils versent. Le Canada est un pays exportateur qui cherche à pénétrer dans leurs marchés. Nos prix sont régis par deux principes: premièrement, l'accord international sur le blé et deuxièmement les prix mondiaux fixés par la concurrence suivant le jeu de l'offre et de la demande. Par conséquent, à part les subventions actuellement versées pour la manutention des céréales, sous forme de paiement des frais

[M. Boulanger.]

d'entreposage des excédents, le gouvernement n'a nullement l'intention de suivre l'exemple forcené de ces autres pays importateurs et de se mettre à subventionner toutes les exportations de céréales récoltées au Canada.

**M. Nasserden:** Au sujet de l'application de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, je voudrais aborder un ou deux points qui ont causé des ennuis à certains de mes commettants. L'un concerne l'application de la loi aux œufs. A Noël, quand je me trouvais dans ma circonscription, les œufs se vendaient de 18 à 20c. la douzaine; ils se vendent actuellement de 20 à 22c. Il semble que les producteurs individuels ne puissent guère s'attendre à recevoir des versements d'appoint calculés en fonction du prix moyen pour le pays, comme le prévoit la loi. Personne n'a jamais prétendu qu'un prix de 18 à 22c. soit élevé. Les producteurs de la Saskatchewan n'ont certainement pas été en mesure de bénéficier de ce programme dans la même mesure que les producteurs d'autres parties du pays.

Au sujet des porcs, la situation est certes toujours instable. On remarque dans cette industrie la même incertitude que dans l'industrie des œufs, dans toutes les régions du Canada. L'autre jour, le prix des porcs a baissé de \$4 par cent livres dans les Prairies. Voilà une autre preuve de cette incertitude; les fluctuations de prix ne constituent certainement pas un avantage pour les producteurs de cette région.

On a prétendu, en certains milieux, que les cultivateurs devraient recevoir des prix de soutien sur ces produits, quels que soient les contingents fixés par le gouvernement, qui devrait s'inspirer, dans ce domaine, des livrets établis pour la vente des céréales dans l'Ouest. Pareil programme suscitera peut-être une ou deux objections, mais il aiderait énormément le cultivateur à réaliser un minimum de production et aurait certes un effet stabilisateur bien plus étendu que le programme actuellement en vigueur. Dans l'ensemble, le programme de stabilisation a apporté aux cultivateurs canadiens plus d'avantages que l'ancienne loi sur le soutien des prix. Cependant, l'écoulement des œufs et du porc présente quelque danger à mon sens, et les producteurs de la Saskatchewan aimeraient assurément qu'on remanie, dans une certaine mesure, le programme actuel. Le ministre peut-il nous dire si l'on y procédera vraisemblablement?

(Texte)

**M. Boulanger:** Monsieur le président, avant que l'honorable ministre réponde à la question qui vient de lui être posée, je désire faire quelques commentaires en marge de la loi sur